



## Bulletin de l'ANFA Automne / Hiver 2009

### ASSOCIATION NATIONALE DE FORESTIERIE AUTOCHTONE

#### Objectif de L'ANFA

Promouvoir et appuyer une participation accrue des Autochtones aux initiatives d'aménagement forestier et aux possibilités commerciales connexes tout en respectant notre engagement envers le principe d'une foresterie holistique ou polyvalente, en vue de bâtir des communautés autochtones soutenables.



#### Dans ce numéro

Visiteurs russes à l'ANFA	2
Diversifier la foresterie autochtone – principales orientations	3
Diversification des activités forestières au niveau des communautés	5
Présentation de l'ANFA devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts	6
Signature d'une entente de réconciliation historique entre la C-B et la nation Haida	7

### L'ANFA LANCE LE RÉPERTOIRE NATIONAL AUTOCHTONE DANS LE SECTEUR FORESTIER

#### Répertoire national autochtone dans le secteur forestier



Consultez le répertoire en ligne à : [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)

Est-ce que votre activité ou entreprise apparaît dans le Répertoire national autochtone dans le secteur forestier?

Diversifier la foresterie autochtone, voir page 3





## Bienvenue au Bulletin de l'ANFA sur la diversification des activités forestières



Harry Bombay,  
Directeur exécutif

Au cours des derniers mois, le bureau de l'ANFA a concentré ses efforts sur la création du **Répertoire national autochtone dans le secteur forestier**.

Pour apparaître dans le nouveau répertoire, veuillez visiter le site Web

de l'ANFA à [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org) et inscrivez votre entreprise en suivant les instructions fournies.

Le répertoire est un bottin du « who's who » dans le secteur forestier autochtone et un outil promotionnel pour le commerce, l'approvisionnement et la création de partenariats. L'accès à un répertoire en ligne accroît la visibilité des organisations et entreprises autochtones inscrites. Les statistiques indiquent que 80 % de toutes les transactions actuelles sont

**80% de toutes les transactions actuelles sont liées d'une manière ou d'une autre à Internet.**

liées d'une manière ou d'une autre à Internet.

J'aimerais remercier ici l'équipe qui œuvre au **Programme forestier des Premières nations (PFPN)** par le biais des Ressources naturelles Canada (RNCAN) pour son aide, ses conseils et le financement de ce projet.

Pour souligner la création du répertoire, nous avons décidé d'axer le thème du présent bulletin sur la diversification des activités forestières. Le secteur forestier est, globalement, en pleine mutation en raison des diverses forces en cours, dont la baisse de la demande et le problème des changements climatiques qui pousse vers l'adoption d'énergies alternatives, de technologies vertes et de modes de vie plus soutenables. Les possibilités liées au secteur forestier pour les communautés autochtones changent également – voyez nos articles.



**Miigwetch! Harry Bombay, directeur exécutif, ANFA**

## Visite à l'ANFA du peuple autochtone Ulchi du kraï de Khabarovsk, partie extrême-orientale de la Russie

Le 9 décembre dernier, l'ANFA a accueilli la délégation du kraï de Khabarovsk, une subdivision régionale du district extrême-oriental de la Russie. Le kraï de Khabarovsk participe au programme de partenariat Canada-Russie pour le développement du Nord (NORDEP), un programme de quatre ans financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avec des bailleurs de fonds homologues de la Russie et administré par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Les Ulchis, avec une population de moins de 4 000 habitants, sont l'un des douze peuples autochtones de ce territoire. Dans le cadre du NORDEP, une zone modèle de 1,1 million d'hectares réservée à la gestion des ressources naturelles sur les terres traditionnelles, a été établie. Selon un système de zonage pour le territoire Ulchi, les peuples autochtones bénéficient d'un accès prioritaire aux ressources naturelles (bois d'œuvre et non ligneux) pour une utilisation traditionnelle et contemporaine.

Les perspectives de développement comprennent l'intégration des intérêts des peuples autochtones dans des plans de production à long terme grâce à l'élaboration d'instruments particuliers du droit administratif, en sus d'une gestion des ressources naturelles rationnelle et



Harry Bombay de l'ANFA (3<sup>e</sup> à gauche) et Verna McGregor (2<sup>e</sup> à droite) rencontrent des représentants du Programme NORDEP, le 9 décembre 2009

permettant la régénération et la préservation de ces ressources.

Le système de gestion de la zone modèle est encadré par un Comité de supervision avec des groupes de travail et des groupes d'experts agissant comme organismes de travail, c'est-à-dire comme « Public Council » (organisme public).

Pour plus de détails sur le Programme NORDEP, visitez son site (en anglais) à : [www.nordep.net](http://www.nordep.net)



## Diversifier la foresterie autochtone – Principales orientations

Harry Bombay, directeur exécutif, ANFA

Le secteur forestier n'est plus ce qu'il était. Des changements importants se sont produits au cours des cinq dernières années en matière de politiques et de pratiques relatives à la gestion forestière, de commerce international et de biens et services que permettent d'offrir l'exploitation des forêts ainsi que de leur valeur. Les communautés autochtones tirent moins de revenus de la récolte du bois, la rationalisation et la fusion des entreprises forestières traditionnelles (pâtes et papiers, bois d'œuvre) ayant entraîné une chute de la demande en approvisionnement. Une exception à ce bilan général : les Premières nations de la Colombie-Britannique récoltent actuellement de plus gros volumes de bois d'œuvre qu'auparavant, à cause de la nécessité de récupérer le bois des **arbres tués par le dendroctone du pin ponderosa**. La principale préoccupation de la C.-B. reste toutefois qu'une fois le bois infecté récolté, l'approvisionnement en bois disponible sera considérablement réduit, d'où un déclin de cette activité pour de nombreuses communautés autochtones. Dès lors, que faire?

Si les communautés autochtones partout au pays veulent tirer un avantage économique des ressources forestières présentes dans leur environnement – et pour certaines, c'est là leur principale et unique possibilité de revenu – elles devront élaborer des stratégies qui intègrent de nouvelles et différentes approches de développement axé sur l'exploitation de la forêt. En résumé, globalement, une diversification de l'économie autochtone dépendante de la forêt sera nécessaire, et le temps est venu de répondre à ce besoin.

La réduction des activités des grandes entreprises forestières et la libération de tenures ainsi que certains créneaux de marché créent un espace commercial pour les plus petites entreprises locales autochtones. Le secteur forestier semble mûr pour les Premières nations qui ont acquis des tenures ou en recherchent, ou qui gèrent les terres forestières obtenues par le biais de règlements de revendications territoriales ou par d'autres moyens. Ceci, ainsi que d'autres facteurs, contribuent au besoin de diversification de la foresterie autochtone.

On constate actuellement une pression accrue pour une politique de *conservation des forêts*, qui traduit la préoccupation grandissante de la société pour une protection de la fonction écologique des écosystèmes forestiers et du rôle que jouent les forêts dans l'atténuation des changements climatiques. Considérés par les Autochtones comme des cadeaux de la Terre mère, les **biens et services écologiques ou pour la protection de l'environnement (BSE)** sont vus comme les avantages que les populations tirent directement ou indirectement des écosystèmes sains. La conservation des forêts représente la meilleure solution pour s'assurer que ces BSE liés aux forêts – à savoir la biodiversité, l'assainissement de l'air et de l'eau et la séquestration du carbone, soient maintenus et, dans certains cas, améliorés.

Il existe deux approches fondamentales à la conservation des forêts. Premièrement, les deux paliers de gouvernement au Canada se sont engagés à créer des zones de protection des forêts afin d'assurer la santé des écosystèmes et des espèces sauvages et d'atténuer les changements climatiques. La politique forestière, telle qu'annoncée en 2009 par les gouvernements du Québec et de l'Ontario, qui stipule que 50 % de la forêt boréale dans la juridiction respective de ces autorités publiques seront protégés, est significative de cette principale orientation.

Deuxièmement, **la conservation axée sur les forces du marché** est désormais une caractéristique de l'aménagement forestier au Canada. Les projets de contrepartie par l'écotourisme, la certification forestière et la biodiversité jouent tous, désormais, un rôle en liant la conservation des forêts et le marché. Plus important encore sera la création d'un marché du carbone réglementé instituant un système d'échange de *crédits d'émissions de carbone* lorsque le Canada et les États-Unis seront parvenus à harmoniser leurs approches globales en matière de changements climatiques. Il existe présentement plusieurs marchés sur une base volontaire, comme le Pacific Carbon Trust en C.-B. et le Chicago Climate Exchange (CCX), aux É.-U., qui permettent l'achat et la vente de crédits de carbone générés par des initiatives spécifiques tels que les *projets de séquestration de carbone forestier*.

**Les projets de séquestration du carbone forestier** sont largement reconnus comme un des principaux moyens de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour une atténuation des changements climatiques. C'est pourquoi les projets visant à accroître le stockage du carbone dans les forêts existantes ou nouvelles (boisement) fournissent un service à valeur économique. Le crédit de carbone a de la valeur pour certaines entreprises (les acheteurs) telles que les compagnies d'électricité et les fabricants industriels qui brûlent des combustibles fossiles et cherchent à compenser leurs émissions de dioxyde de carbone. Dans le cadre de ces projets, les crédits de carbone sont obtenus par le biais d'actions menées par les initiateurs des projets (les vendeurs) qui aident au stockage du dioxyde de carbone et participent ainsi à la réduction des émissions dans l'atmosphère. Ces actions peuvent être le résultat de pratiques de conservation des forêts connexes à la *reforestation, au boisement et à la prévention de la déforestation*.

L'engagement dans ce que l'on appelle **l'économie axée sur la conservation** doit constituer un élément clé des stratégies des Premières nations pour diversifier le secteur forestier. Il offre la possibilité de renforcer le lien avec la terre et de faire avancer la reconnaissance des droits des Autochtones et autres droits issus des traités. Cette initiative exige toutefois de négocier avec les autres paliers de gouvernement des ententes à long terme sur le mode de tenure visant à définir les relations et préciser la nature de la production de revenus, soit sous la forme de crédits de carbone ou *mécanismes de paiements par les fonds publics pour les GES* ou pour la gestion des zones protégées.





## Diversifier la foresterie autochtone – Principales orientations (suite de la page 3)

Harry Bombay, directeur exécutif, ANFA

Outre les occasions qui découlent de l'impératif général de conservation des forêts, les communautés autochtones pourraient diversifier leurs intérêts en matière de foresterie grâce à des approches axées sur **la transformation des bois à valeur ajoutée, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les bioproduits de la forêt**. Ces sous-secteurs de l'exploitation de la forêt sont ciblés comme éléments essentiels de la future économie forestière. Les gouvernements ont d'ailleurs alloué d'importantes ressources financières à la recherche et au développement en vue d'appuyer la croissance dans ces domaines.

En ce qui concerne ces secteurs de développement, il serait bon que les communautés autochtones et leurs entreprises examinent de quelle manière la politique gouvernementale, les résultats de la R et D et les programmes de soutien peuvent être personnalisés afin de répondre aux besoins et contexte des Autochtones, et comment ces communautés pourraient tirer profit des principes de **l'éco-marketing, de la responsabilité sociale d'entreprise et des programmes d'approvisionnement auprès des Autochtones**. Les entreprises autochtones actives dans ces sous-secteurs de la foresterie devraient chercher à différencier leurs produits et services sur le marché, à partir de l'utilisation et de la durabilité écologique réelle de leurs pratiques forestières. Elles doivent mettre en avant leurs propres intérêts et améliorer ainsi leur avantage concurrentiel basé sur leur lien avec la terre et sur la volonté et le désir des clients de faire affaire avec les peuples autochtones.

Généralement, les produits à valeur ajoutée sont les suivants : bois traité, bois d'ingénierie, bois de fente et bardeaux, poteaux, maisons en bois rond et à charpente en bois, moulures, palettes, boîtes, cabinets de cuisine, meubles, produits de décoration et autres produits semi-finis ou finis. Les entreprises de production à valeur ajoutée doivent être axées sur le marché en s'appuyant sur les besoins du consommateur final. Des ententes de partenariat avec d'autres compagnies forestières sont alors souvent nécessaires pour obtenir un approvisionnement en bois et pour un débitage primaire. **C'est là une occasion pour les communautés autochtones de s'engager dans une activité de production traditionnelle à valeur ajoutée et de créer des produits spécifiquement autochtones basés sur le savoir traditionnel et les capacités artistiques de ces peuples.**

Les **PFNL** comprennent les plantes herbacées et médicamenteuses, les aliments santé, les produits d'artisanat ainsi que les produits de décoration intérieure et de jardinage provenant de divers types de végétaux poussant en forêt. Bien que toutes les communautés autochtones utilisent les PFNL, elles ne le font pas, pour la plupart, dans un objectif commercial. **Le développement des PNFL pour une utilisation médicale et la question générale de la durabilité écologique suscitent toutefois des préoccupations.** Néanmoins, la diversification exige que l'on réfléchisse au potentiel des PFNL, en gardant à l'esprit que la commercialisation de la plupart de ces produits ne requière pas la divulgation du savoir traditionnel et pourrait, en fait, contribuer à renforcer les pratiques culturelles dans un contexte contemporain.

**Les bioproduits forestiers** sont fabriqués à partir du bois et autre *biomasse d'origine forestière* comprenant les plantes et les déchets de l'industrie forestière. Parmi ces produits, citons les textiles, fibres, polymères, adhésifs, bio-insecticides, antibiotiques, médicaments à base de plantes, produits nutraceutiques et biochimiques ainsi que les biocombustibles. Près de 500 produits biologiques forestiers font actuellement l'objet de commerce, alors que cette industrie n'en est qu'à ses débuts. **Les produits manufacturés et la bioénergie représentent deux champs d'activités prometteurs pour les communautés autochtones en raison de la proximité des matériaux bruts requis et, dans certains cas, des droits de priorité pour la récolte de la ressource naturelle.**

Les approches des communautés autochtones pour diversifier leurs revenus liés à la forêt signifiera souvent profiter des initiatives et entreprises actuelles en ajoutant de la valeur aux produits par le biais d'une activité économique connexe, p. ex. des contrats de sylviculture venant s'ajouter aux opérations forestières. **La création de partenariats au niveau régional est un facteur clé de la diversification**, car les entreprises axées sur les ressources forestières sont interreliées et, souvent, interdépendantes. Les communautés autochtones doivent penser à des *stratégies de développement inter-nations* (regroupement des Premières nations présentant des plans de développement complémentaires) et à créer des liens avec les instituts de recherche et les organismes gouvernementaux. La création de réseaux pour toutes les diverses activités de foresterie au niveau régional est essentielle pour rester d'actualité sur les questions relatives au secteur et asseoir sa présence en la matière.

La diversification entraîne un besoin en compétences, aptitudes et perspectives diverses. Les communautés autochtones qui voient le secteur forestier comme voie principale de développement doivent adopter et mettre en œuvre des plans de perfectionnement des ressources humaines qui orienteront leurs jeunes vers les cours et la formation en gestion des ressources, en science et transformation du bois et autres technologies, telle que la biotechnologie. **Le nouveau secteur forestier exigera un effet combiné d'expertise en science et en commerce; et, pour les communautés autochtones, leur utilisation du savoir traditionnel permettra d'innover et de diversifier de façon vraiment unique.**

**Remarque :** Cet article offre un aperçu général des possibilités de diversification. Pour élaborer davantage sur le sujet, on peut utiliser les termes et références de l'article pour faire des recherches sur Internet. Nous serons heureux de recevoir des commentaires sur les sujets abordés ici.



## Diversification des activités forestières au niveau des communautés

La réduction des industries traditionnelles liées aux produits forestiers, p. ex. pour la production des biens tels que le bois d'œuvre et les pâtes et papiers, signifie que de nombreuses communautés des Premières nations doivent regarder au-delà de la récolte de bois si elles veulent continuer à tirer un bénéfice économique des forêts qui les entourent.

Les initiatives commerciales décrites brièvement ci-dessous montrent que certaines de ces communautés élargissent leurs approches en matière de développement axé sur l'exploitation de la forêt.

**Produits forestiers non ligneux : Sirop d'érable pur Awazibi, propriété de la Première nation algonquienne** Anishinabeg de Kitigan Zibi au Québec, est une entreprise aéricole de haute technologie, avec une érabièrre de 17 000 entailles.



**Traitement à valeur ajoutée et partenariats inter-nations : Two Feathers Forest Products**, est un projet de partenariat à valeur ajoutée entre des Premières nations. La Première nation Pikangikum, celle d'Eagle Lake, celle de la nation Ojibway de Wabigoon Lake et la Wood Tech Group, une société de technologie forestière finnoise, utiliseront de l'énergie verte et du bois pour assembler des chalets préfabriqués destinés aux marchés asiatique et européen. Le projet fournira une assise manufacturière et créera 129 emplois directs.



Le bois extrait de la forêt Whitefeather à Pikangikum sera expédié vers une entreprise de sciage de bois d'œuvre et de séchage de Red Lake. Le site sera doté d'installations de triage des billes et de mise en copeaux, ainsi que d'une centrale de cogénération de 9,9 mégawatts alimentée à la biomasse qui fournira l'électricité nécessaire pour l'opération et pour le réseau électrique de l'Ontario.

Le bois débité sera transporté par camions à 200 km au sud d'Eagle Lake, près de Dryden, où il sera transformé en élément fonctionnel de construction pour les chalets préfabriqués destinés à l'exportation.

L'usine de Eagle Lake comprendra des ateliers de coupe-rabotage, de refente et de montage, un entrepôt pour les produits bruts et finis ainsi qu'une usine de granulés de bois.

L'usine de Eagle Lake comprendra des ateliers de coupe-rabotage, de refente et de montage, un entrepôt pour les produits bruts et finis ainsi qu'une usine de granulés de bois.

La Première nation de Wabigoon Lake ayant des activités établies en exploitation forestière et transport par camion en constituera le siège administratif. La construction des installations devrait commencer en 2011.

### Exportation : Coast Tsimshian Resources

**LP**, propriété de la Première nation Lax Kw'alaams, située à 35 km au nord de Prince Rupert, en C.-B., est la plus grande compagnie forestière appartenant à une communauté autochtone. Dans le cadre d'un plan général de croissance de l'entreprise, la société a axé ses efforts sur les nouvelles occasions d'affaires en Chine, en commençant par l'exportation de bois de pruche de qualité moindre.



### Gestion du carbone forestier : Le Conseil tribal des Carrier Sekani

, dans le centre de la C.-B., a soumis un projet de séquestration du carbone forestier sur 80 000 km<sup>2</sup> d'assise comprise dans les territoires traditionnels des Premières nations membres. Dans ses premières étapes, le projet permettra aux communautés de restaurer et de gérer les forêts tout en générant des revenus par le biais des crédits de carbone compensatoires. De même, **la Première nation de Wolf Lake**, au Québec, a commencé à élaborer un plan de développement général basé sur le carbone forestier et axé sur la « prévention de la déforestation », une application technique qui répondra au besoin « d'additionnalité », sur les terres que cette Première nation souhaite voir protégées.



### Services d'aménagement forestier : Le

**Unama'ki Institute of Natural Resources**, qui s'exprime au nom des cinq Premières nations de l'île du Cape-Breton (Eskasoni, Membertou, Potlatak, Wagmatcook et Waycobah), représente la voix Mi'kmaq sur les ressources naturelles et leur durabilité. Par le biais d'ententes avec le gouvernement et l'industrie, le Unama'ki Institute of Natural Resources fournit des services en matière de planification forestière, récolte du bois, sylviculture, aménagement de la faune et autres services connexes.

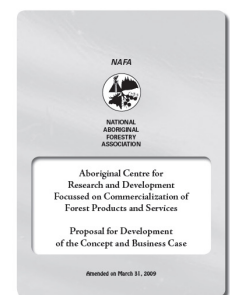


## Un centre autochtone pour la recherche et le développement axé sur la commercialisation des produits et services forestiers (concept et document de proposition)

À partir du titre ci-dessus, l'ANFA a élaboré un document conceptuel qui fournit un aperçu du besoin en services de soutien spécifiques au secteur forestier sur les terres autochtones, en raison des défis uniques qu'affronte ce secteur.

La diversification du secteur forestier autochtone est l'objectif sous-jacent au concept. Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions sur le sujet.

Vous pouvez télécharger une copie du rapport en allant sur le site : [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)





## Présentation de l'ANFA devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a publié récemment un rapport provisoire intitulé « **Le secteur forestier canadien : Passé, présent, futur** ».

Le Comité sénatorial permanent est autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada. En particulier, le Comité est autorisé à :

- Examiner les causes et origines de la présente crise forestière;
- Examiner le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier au Canada;
- Dégager une vision pour le positionnement et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière au Canada;
- Recommander des mesures concrètes à mettre de l'avant par le gouvernement fédéral afin de jeter les bases de cette vision.

Le Comité présentera un rapport final au Sénat au plus le 17 juin 2010.

### PARTICIPATION DE L'ANFA :

Dans le cadre du processus de compilation du présent rapport, l'ANFA a été invitée à faire une présentation devant le Comité sénatorial permanent. Le document de l'ANFA soulignait essentiellement l'insuffisance de l'aide gouvernementale au secteur forestier autochtone. Étant donné que le fédéral a octroyé 100 M\$ au secteur forestier, l'ANFA a soumis les propositions suivantes :

Les peuples autochtones ont à présent le potentiel pour jouer un rôle majeur en matière d'aménagement forestier et autre activité liée à la forêt, en raison des faits suivants :

- 80 % de nos communautés résident dans des zones forestières du pays;
- La protection de nos cultures, telles qu'elles s'expriment dans leur relation originale à la terre, ainsi que les possibilités d'un bien-être futur sont toutes tributaires de la santé des forêts et de l'utilisation durable des ressources forestières;
- Une participation des Autochtones à l'exploitation du secteur forestier est, conceptuellement, un élément fondamental d'une gestion durable des forêts;

**80 % de nos communautés résident dans des zones forestières du pays.**

- Les droits des Autochtones et les droits issus des traités ont été reconnus par les tribunaux et sont protégés en vertu de la Constitution. Ces droits en vigueur sont une forme de tenure qui doit être conciliée avec les autres systèmes de tenure.

### AUTRES FACTEURS FAVORISANT UN RÔLE ÉLARGI AUTOCHTONE DANS LE SECTEUR FORESTIER:

- Reconnaissance des droits ancestraux, obligation de la Couronne de consulter et de trouver des accommodements;
- Reconnaissance des droits ancestraux, obligation de la Couronne de consulter et de trouver des accommodements;
- Savoir des Autochtones;
- Accès plus grand aux ressources forestières.

### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS:

1. Le gouvernement fédéral a défini clairement et promulgué son rôle de soutien à la foresterie autochtone ainsi que sa contribution possible aux progrès socio-économiques des peuples autochtones et, globalement, à la gestion durable des forêts.
2. La création d'un institut national de recherche et des politiques axé sur la gestion des ressources naturelles et des forêts sur les terres autochtones.
3. L'élaboration d'un cadre stratégique pour le soutien au renforcement des capacités des Autochtones.
4. La création d'un Centre autochtone de recherche et développement axé sur la commercialisation des produits et services forestiers.
5. Le renouvellement du programme forestier des Premières nations (PFPN), avec une portée plus étendue pour inclure des capitaux de démarrage pour la gestion des forêts et l'aménagement du territoire par les peuples autochtones.
6. Le gouvernement fédéral entreprendra une étude des politiques et pratiques en matière de gestion forestière dans les réserves indiennes en vue d'améliorer cette activité.
7. Les politiques, programmes et initiatives du fédéral dans le secteur forestier devront toujours intégrer un volet autochtone avec un budget réservé.

Pour un exemplaire complet de l'entente, visitez le site :

[www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)



## Signature d'une Entente de réconciliation entre la C.-B. et le peuple Haïda

VANCOUVER – Une entente de réconciliation historique se traduira par une plus grande confiance dans les décisions concernant l'utilisation du territoire grâce à un processus décisionnel partagé, une prospérité accrue au moyen d'un développement économique responsable sur l'assise territoriale, et un engagement à œuvrer de concert vers une réconciliation intégrale. L'entente Kunst'aa guu - Kunst'aayah, qui signifie « le commencement », a été signée entre le Premier ministre Gordon Campbell et le Président de la nation Haïda, Mr. Guujaaw.



**C'est officiel... les îles de la Reine-Charlotte porteront le nom de Haida Gwaii en reconnaissance de l'histoire et de l'occupation de longue date de ce territoire par la nation Haïda.**

En reconnaissance de l'histoire et de l'occupation de longue date du territoire par la nation Haïda, les îles de la Reine-Charlotte ont été officiellement renommées Haida Gwaii.

« Cette entente reconnaît la place unique que les îles Haida Gwaii et la nation Haïda occupent au sein de la Colombie-Britannique et prouve l'engagement continu de la province envers la Nouvelle Relation », a déclaré le Premier ministre Campbell. « L'entente appuiera les Haïda dans leur objectif de générer un bien-être économique et

social sur les îles par la création d'emplois et le développement de petites entreprises pour les membres de la nation Haïda et les autres habitants de Haida Gwaii. Je tiens à remercier la nation Haïda de son engagement et leadership en vue de créer un solide avenir pour son peuple et l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique. »

« Après des centaines d'années de conflit, nous avons jeté les bases pour une ère de paix plus productive, a souligné Guujaaw. Nous avons déjà donné notre accord pour la protection des terres et œuvrons à présent à l'élaboration de procédés de gestion plus responsable. Cette entente marque une occasion de bâtir une relation basée sur la confiance mutuelle et de concevoir un modèle pour une économie durable. »

L'entente s'appuie sur le succès remporté par le Strategic Land Use Agreement (entente sur l'utilisation stratégique des terres) signé en 2007 entre la C.-B. et la nation Haïda, qui définit la manière dont les terres de la Couronne et les ressources forestières des îles seront utilisées, en établissant des zones réservées aux activités économiques et d'autres dédiées à la protection de l'écosystème.

Le modèle de processus décisionnel partagé négocié dans la présente entente est établi à partir de la prise de décision collaborative ayant mené à cette entente.

### UNE INDUSTRIE FORESTIÈRE DURABLE

Bien que le soutien d'une industrie forestière durable soit l'élément clé de l'entente, celle-ci intègre également la reconnaissance de nouvelles dispositions de partage des ressources et d'aide à l'emploi; cet accord engage aussi la C.-B. et la nation Haïda à élaborer une entente sur les crédits de carbone en vertu de laquelle les deux parties devront se partager les revenus que ces futurs crédits généreront.

Dans le cadre de la nouvelle relation, le gouvernement et les Premières nations sont parvenus à des ententes entraînant des changements positifs au sein des communautés de la province toute entière.

**Bien que le soutien d'une industrie forestière durable soit l'élément clé de l'entente, celle-ci intègre également la reconnaissance de nouvelles dispositions de partage des ressources et d'aide à l'emploi.**

### L'ENTENTE COMPREND :

- Un processus décisionnel à deux niveaux sur l'utilisation des ressources, incluant la création d'un conseil de gestion de Haida Gwaii. Le conseil mettra en œuvre l'entente sur l'utilisation stratégique des terres, fixera les objectifs relatifs aux pratiques forestières, approuvera la récolte de bois annuelle autorisée dans le Haida Gwaii ainsi que les plans d'aménagement des zones protégées.
- Un montant de 10 M\$ de la province pour l'achat de licences forestières auprès de sociétés propriétaires actuelles.
- Une licence forestière provinciale additionnelle pour une zone de 120 000 mètres cubes.
- Une entente pour instituer un partage des revenus de futurs projets de mise en valeur des ressources qui généreront des paiements de redevances provinciales.
- Un engagement à quantifier et partager la valeur des crédits de carbone provenant des forêts de la Couronne dans le Haida Gwaii, qui permettront aux Haïda de tirer profit de la protection des forêts par le biais du futur commerce de ces crédits de compensation.

**Pour un exemplaire complet de l'entente, visitez le site : <http://www.gov.bc.ca/arr>**





## Catégories du Répertoire national autochtone dans le secteur forestier

Organisations autochtones dans le secteur forestier	Produits forestiers non ligneux
Biens et services économiques culturels et traditionnels	Produits du papier
Bien et services écologiques	Produits du bois primaire
Tourisme et loisirs axés sur la forêt	Produits du bois secondaire et à valeur ajoutée
Produits biologiques de la forêt	Récolte du bois
Lutte contre les incendies de forêt	Formation, éducation et instituts de recherche
Services d'aménagement des forêts	Grossistes - Distributeurs - Acheteurs - Brokers
Services de soutien gouvernementaux à l'économie forestière	
Services de soutien des organisations non gouvernementales (NGO)	

Visitez le site de l'ANFA à :  
[www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)  
 pour vous inscrire au Répertoire national autochtone dans le secteur forestier!

### Pourquoi devenir membre de l'ANFA?

D'abord, pour bénéficier des avantages suivants:

- rabais spéciaux sur les ateliers et conférences offerts par l'ANFA;
- bulletins et rapports de l'ANFA.

De plus L'ANFA met à votre disposition un forum pour une expression collective des préoccupations et fournit des réponses constructives à l'élaboration de politiques nationales sur la foresterie et à la création de systèmes de gestion des ressources forestières.

Les membres de l'ANFA sont tenus au courant des activités de l'association par le biais de l'assemblée générale annuelle, de rapports annuels, de bulletins, ainsi qu'à l'occasion d'événements spéciaux et de publications spécifiques.

Pour remplir un formulaire d'inscription, veuillez visiter le site de l'ANFA à :

[www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)

Pour communiquer avec nous:

396 rue Cooper, Bureau 409  
 Ottawa, Ontario, K2P 2H7  
 T. 613-233-5563  
 F. 613-233-4329  
[nafa@web.ca](mailto:nafa@web.ca)

### Conseil d'administration de l'ANFA

Le conseil d'administration se compose de dix représentants :

Province et représentant	
Alberta	Darrell Gerrits, Nation Crie de Bigstone
Colombie-Britannique	Terry Teegee, Première nation de Takla Lake
Manitoba	À combler
Nouveau-Brunswick	Dennis Simon, Première nation de Elsipogtog
Territoires du Nord-Ouest	À combler
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	Alton Hudson, Confederacy of Mainland Mi'kmaq
Ontario	Raymond Ferris, Première nation de Constance Lake
Québec	Larry Paul, Première nation d'Eagle Village
Saskatchewan	À combler
Yukon	Geraldine Pope, Première nation de Kluane